

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Date de réception
	Numéro de dossier

1. Initiateur du projet

Nom :	Club de Yachting Portage Champlain inc.	
Adresse civique :	160 Laurier	
	Gatineau, QC, J8X 3Y3	
Adresse postale (si différente) :	CP 1004, Succ. B, Gatineau, QC, J8X 3X5	
Téléphone :	819-770-3636	
Télécopieur :	819-205-4172	
Courriel :	cypcmarinadehull@gmail.com	
Responsable du projet :	David Côté	
Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	1145846359	

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	
Responsable du projet :	

3. Titre du projet

Agrandissement des installations du Club de Yachting Portage Champlain inc. (communément appelé Marina de Hull).

4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

La marina de Hull désire agrandir ses installations. La marina offre actuellement 99 places de mouillage à ses membres. (La figure « 1 » présente les installations actuelles de la marina.) Elle n'offre pas de places réservées aux visiteurs.

Il est important de souligner que toutes les figures insérées dans ce document ne sont que des croquis. Les croquis sont fournis à titre informatif. Ils ne sont pas à l'échelle.

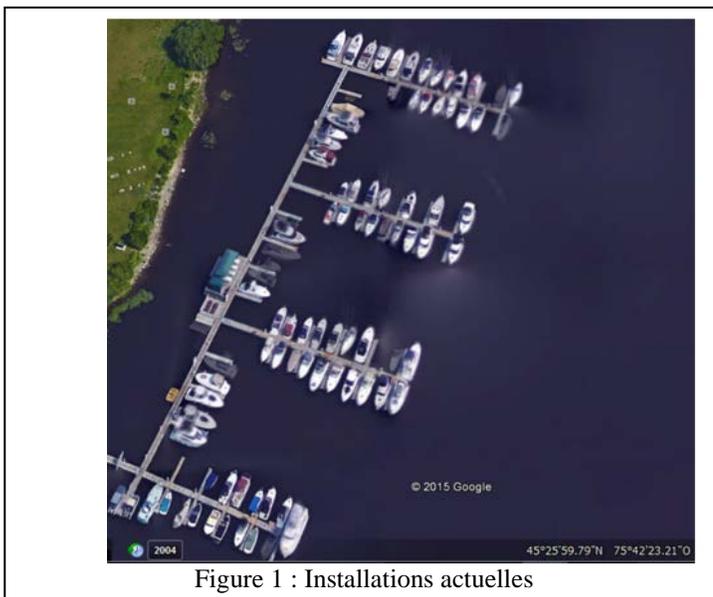


Figure 1 : Installations actuelles

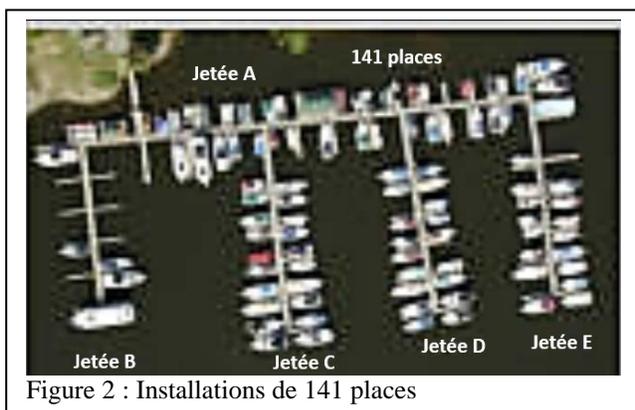


Figure 2 : Installations de 141 places

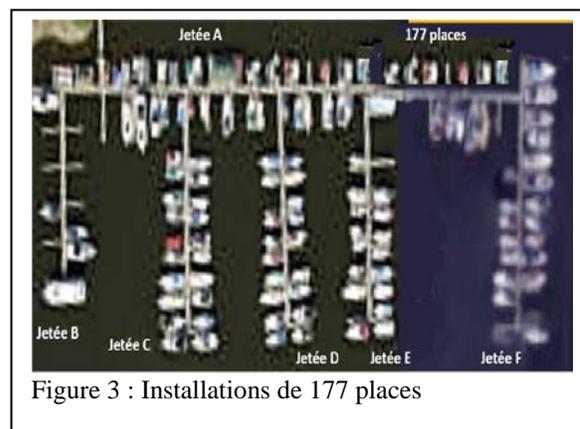


Figure 3 : Installations de 177 places

À court terme, la marina planifie l'achat et l'installation de quatre quais, et le réaménagement de ses installations actuelles. Ces deux mesures permettront d'offrir 141 places. (La figure « 2 » illustre les installations de 141 places.)

À moyen terme, la marina planifie l'achat et l'installation de quais afin d'offrir 177 places, dont 20 places réservées aux visiteurs-touristes (la figure « 3 »).

Lorsque le projet sera complété, la marina offrira 178 places de mouillage à ses membres et 20

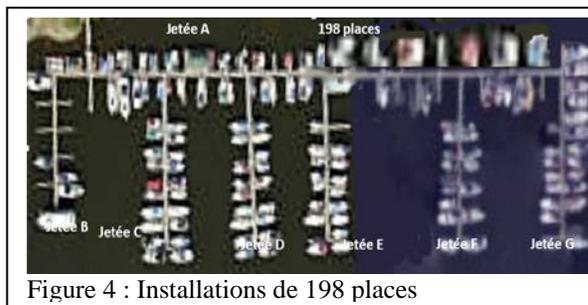


Figure 4 : Installations de 198 places

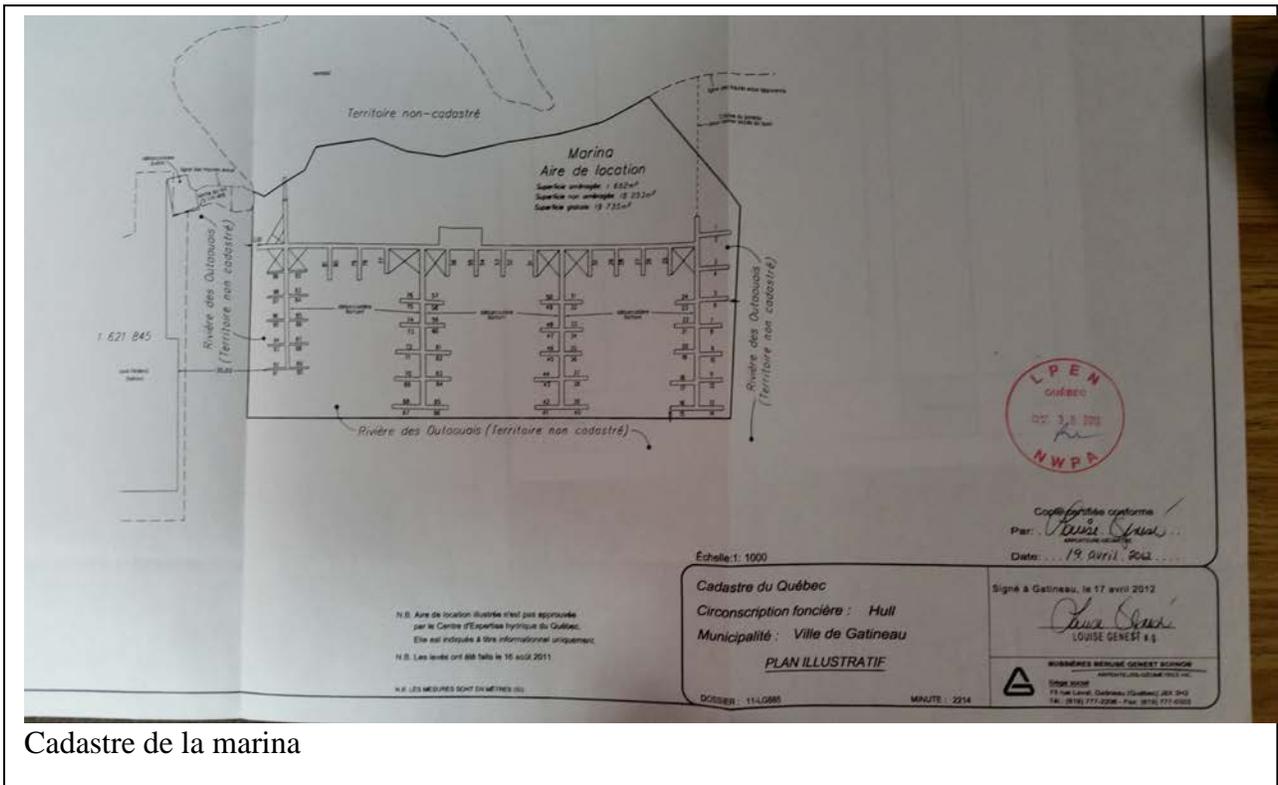
places ou plus aux plaisanciers-touristes qui visiteront la région de Gatineau-Ottawa (la figure « 4 »).

Actuellement, la marina de Hull a une liste d'attentes pour combler les espaces sollicitées pour les membres. En outre, il n'y a pas d'installations sur la rivière des Outaouais qui permettent aux plaisanciers-touristes de planifier un séjour dans la région. Ce projet vise à répondre à ces demandes.

5. Localisation du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser, les coordonnées géographiques (longitude et latitude) et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la municipalité régionale de comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

Les coordonnées de la marina sont : L 45° 25' 55'' Nord et Lo 075° 42' 25'' Ouest.



Cadastré de la marina

Vous trouverez ci-dessus une copie du cadastre de la marina.

La marina de Hull est située sur la rivière des Outaouais au confluent de la rivière Rideau à Gatineau-Ottawa. Plus précisément, elle est située à l'extrémité du parc Jacques-Cartier, près de la rampe publique de mise à l'eau et du quai public de Gatineau. La figure « 5 » illustre la localisation de la marina.

6. Propriété des terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

Le projet d'agrandissement sera uniquement sur la rivière des Outaouais. La rivière est de juridiction fédérale. Le lit de la rivière est de juridiction provinciale. Le terrain d'accès à la rivière est le parc Jacques-Cartier, qui est la propriété de la Commission de la capitale nationale.



Figure 5 : Carte de localisation

La Commission de la capitale nationale loue le parc Jacques-Cartier à la ville de Gatineau. La ville de Gatineau loue l'emplacement, où est située la capitainerie, à la marina de Hull.

7. Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés (notamment, les matières dangereuses susceptibles d'être requises en construction ou en exploitation en estimant leurs quantités), etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

À court terme, la marina installera des quais le long de la jetée « A » (la jetée principale). Les quais seront installés entre la berge et la jetée « A ». Les quais seront maintenus à leur position à l'aide d'attaches reliées à la jetée « A ». De plus, la marina réaménagera ses quais afin d'optimiser l'utilisation de ses installations actuelles. Ces deux mesures permettront d'offrir 141 places. La figure « 6 » illustre les installations de 141 places. Cette phase n'exige pas d'autres modifications à la configuration générale actuelle.

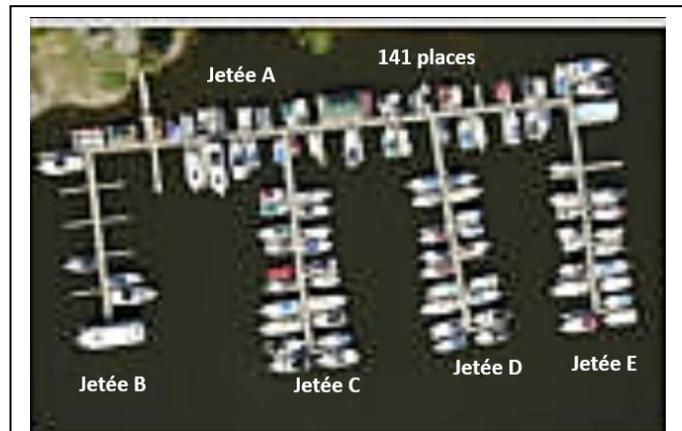
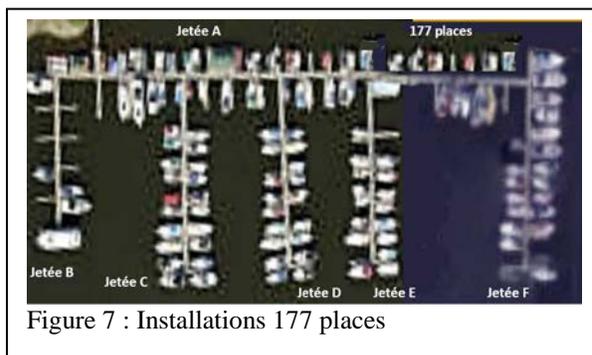


Figure 6 : Nouvelles places

Il n'y aura pas de travaux ou d'installations qui pourraient affecter la flore ou la faune aquatique.

La configuration finale dépendra des conditions imposées par le Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Environnement Québec), la Commission de la capitale nationale (CCN) et la ville de Gatineau ainsi que des contraintes physiques. *Ceci s'applique à toutes les phases d'agrandissement du projet.*

À moyen terme, la marina planifie la prolongation de la jetée « A » et l'installation d'une jetée « F ». Cette phase permettra à la marina d'offrir 177 places, dont un minimum de 20 places réservées aux plaisanciers-touristes. Cette phase exigera l'installation de blocs de ciment et de chaînes pour maintenir les jetées en position.



Des quais seront installés entre la jetée « A » et la berge sur la nouvelle section de la jetée « A », ainsi que le long de la jetée « F ». Les quais seront maintenus à leur position à l'aide d'attaches reliées aux jetées.

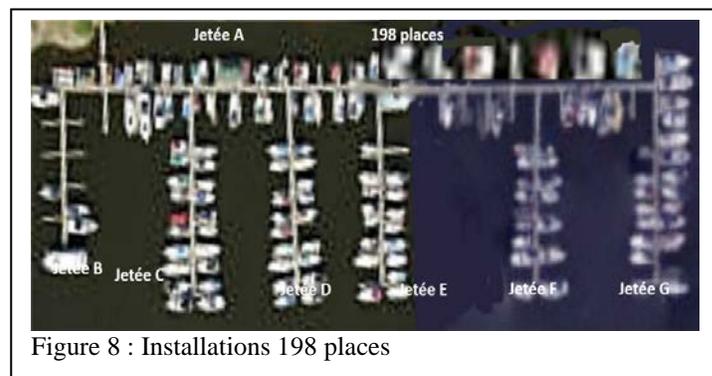
La prolongation de la jetée « A » et l'installation de la jetée « F » pourraient obliger la marina à remplacer sa boîte de courant électrique et sa conduite d'eau potable. La figure « 7 » illustre la configuration prévue. Ces travaux nécessiteront des travaux temporaires sur terre.

Les blocs de ciment seront déposés à des endroits stratégiques sous les jetées « A et F » sur le lit de la rivière. Il n'y aura pas de travaux de dragage.

À plus long terme, si la demande le justifie, la marina prolongera de nouveau la jetée « A » et installera une nouvelle jetée « G ». Cette phase permettra à la marina d'offrir un total de 198 places de mouillage, dont 20 places, ou plus aux plaisanciers-touristes.

Tout comme la phase précédente, celle-ci exigera l'installation de blocs de ciment et de chaînes pour maintenir les jetées « A et G » en position. Les blocs seront déposés à des endroits stratégiques. Cette phase n'exigera pas de travaux de dragage.

Des quais seront installés entre la jetée « A » et la berge sur la nouvelle section de la jetée « A », ainsi que le long de la jetée « G ». Les quais seront maintenus à leur position à l'aide d'attaches reliées aux jetées.



La figure « 8 » illustre la configuration proposée du projet. La configuration définitive dépendra des conditions imposées et des contraintes physiques.

Le service sanitaire de la marina est relié aux services sanitaires de la ville de Gatineau. Il ne nécessitera pas de modifications.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se

présentent avant la réalisation du projet. Indiquer si des autochtones sont présents dans le secteur.

Décrire aussi les principales contraintes prévisibles : zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.

Les autochtones ne sont pas présents dans le secteur de la marina.

La marina est située au confluent de la rivière des Outaouais et de la rivière Rideau. Elle est à un endroit naturel pour offrir des services aux plaisanciers qui remontent la rivière des Outaouais et désirent emprunter le canal Rideau, ou faire le parcours inverse.

La marina ne prévoit pas de problème de zonage. L'espace est disponible. Le projet est compatible avec l'utilisation actuelle de cette section de la rivière. Les services municipaux d'aqueduc et sanitaires sont déjà installés. Il n'y a pas de travaux sur la terre, sauf s'il faut remplacer la conduite d'eau et la boîte électrique.

La marina ne prévoit pas de préoccupations de la population, car tout le projet sera installé sur l'eau.

Les blocs de ciment seront déposés sur le lit de la rivière. Cela permet de minimiser les impacts environnementaux, car il n'y aura pas de dragage. Cela permettra de minimiser l'impact sur la flore et la faune aquatique.

9. Principaux impacts appréhendés

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

Les seuls travaux sur la terre seraient de creuser pour remplacer la conduite d'eau. Cependant, tout serait remis à l'état original dès la fin des travaux.

Il n'y aura pas de travaux de dragage ou d'autres travaux sur le lit de la rivière.

10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

La phase initiale sera complétée en 2017, alors que la deuxième phase sera complétée en 2018. Par contre, la dernière phase sera réalisée uniquement si la demande le justifie.

11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Lorsque la marina aura atteint une capacité de 198 places, elle pourrait envisager de participer financièrement à la construction d'un pavillon dans le parc Jacques-Cartier. La construction d'un pavillon dépendra de l'assentiment et de la participation de la ville de Gatineau et de la Commission de la capitale nationale. Le pavillon devra fournir des espaces communs pour le public en général, dont un restaurant, des salles de cours de sécurité nautique ou autre, un bloc sanitaire, des expositions, etc.

La marina participerait éventuellement à la construction si le pavillon offrait un espace réservé aux membres de la marina.

12. Modalités de consultation du public

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact, incluant les échanges avec les autochtones.

Il aura des consultations si requises.

13. Remarques

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

Nous n'avons rien à ajouter.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le _____ par _____